

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DEPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires au tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 31 Mars

L'arbitrage Industriel

S'il est vrai de dire que chaque réforme vient en son temps, on peut affirmer néanmoins que l'organisation de l'arbitrage industriel fait exception à la règle générale. Voilà bien longtemps en effet que l'on en parle, que l'on en démontre la nécessité, et cependant, cette réforme est encore à l'état de projet.

Il serait superflu de prouver par des exemples, l'utilité de cette institution. Les grèves nombreuses de ces derniers temps qui ont pris fin, grâce à l'intervention d'intermédiaires entre les patrons et les ouvriers, ont surabondamment prouvé quel est le moyen le plus efficace pour aplanir les difficultés qui surviennent entre les employeurs et les employés. N'est-ce pas ce que nous avons vu dernièrement se produire, lors de la grève des mineurs du Nord ?

Il importe donc de donner à cette institution force de loi, en l'inscrivant dans notre code. Cette nécessité, hâtons-nous de le dire, a été reconnue par plusieurs membres du parlement, et par le gouvernement lui-même, puisqu'il a déposé un projet dans ce sens.

La Chambre sera probablement appelée prochainement à le discuter, et nous espérons qu'elle le ratifiera et que, si elle croit devoir y introduire des modifications, ce sera pour en changer la base.

Le titre II du projet gouvernemental tend à créer des conseils permanents d'arbitrage et de conciliation ; il n'est pas contestable que cette pensée répond à un besoin réel. Mais est-il nécessaire que ces conseils soient permanents ? Nous ne le croyons pas ; nous estimons, au contraire, qu'ils ne doivent être que temporaires et disparaître avec la cause qui en a provoqué la création, car un conseil qui a été appelé à se prononcer sur

telle ou telle affaire n'est pas nécessairement apte à en juger une autre tout à fait différente. D'ailleurs, cette espèce d'inamovibilité serait contraire aux principes démocratiques et pourrait donner lieu au favoritisme.

Comment, dira-t-on, devront être organisés ces comités transitoires ? La réponse à cette question n'est pas difficile, il suffit de se reporter aux causes qui motivent leur création pour comprendre le mode de leur organisation.

Personne ne songera à contester que les arbitres devront être choisis, non par le gouvernement, comme certain le proposait, mais bien par les parties entre lesquelles il existe un conflit. Les intéressés, en effet, sont les meilleurs juges dans leur propre cause, et l'on comprend qu'ils choisissent eux-mêmes les délégués qui auront mission de la défendre.

Quant à la manière dont ce choix devra se faire, il nous semble qu'il serait superflu d'établir sur ce point une règle générale. Nous sommes d'avis qu'il faut laisser aux parties en désaccord la plus entière liberté sur ce point.

On s'est aussi beaucoup préoccupé de décider qui prendrait l'initiative de l'arbitrage, car on omet volontiers cette idée que les parties en litige seront disposées à mettre un certain amour-propre à ne pas faire les premières démarches, à ne pas parler de conciliation.

Eh bien ! nous pensons que cette appréciation n'est pas exacte ; car, dans la plupart des conflits entre ouvriers et patrons, les deux parties ayant également intérêt à voir la crise durer le moins longtemps possible, elles seront nécessairement disposées à entamer les négociations. Le projet du gouvernement qui est d'un avis contraire, estime que cette première démarche pourrait être difficile et par conséquent retardée au détriment des intéressés, propose d'en changer un tiers qui aurait mission de faire les premières ouvertures, et il désigne le juge de paix.

Cette clause du projet est acceptable et nous ne pensons pas que l'on puisse lui opposer une objection sérieuse surtout étant donné que le juge de paix n'aura pas voix délibérative dans la discussion et que sa mission se bornera à amener les deux parties à choisir des arbitres et à les charger de résoudre le différend.

Ici se pose cette question : si les arbitres ne s'entendent et ne peuvent pas aboutir à une solution, que fera-t-on ?

Il serait nécessaire dans ce cas, d'avoir recours à un tiers-arbitre. Mais, naturellement, il faudrait pour cela que les deux parties intéressées ou leurs délégués y consentissent, car on ne saurait raisonnablement les contraindre à prendre une détermination de ce genre ; ce serait porter atteinte à leur liberté. Les patrons et les ouvriers sont absolument maîtres de veiller à leurs intérêts et libres de les sacrifier ou de les défendre.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait contester que la création de l'arbitrage industriel rendrait de réels services aux travailleurs et aux industriels, car il aurait l'avantage de hâter la terminaison des grèves et souvent de les empêcher. Cette considération devrait suffire à elle seule à décider le Parlement à hâter le vote de cette réforme.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

A la Chambre

La Chambre a adopté, à l'unanimité, les crédits supplémentaires pour l'armée, présentés par le ministre de la guerre.

LE MOUVEMENT ANARCHISTE

Paris, 30 mars.

La Lanterne annonce qu'une réunion très importante a eu lieu cette nuit au ministère de l'intérieur. Le préfet de police y assistait, ainsi que le directeur de la sûreté générale. On y aurait discuté les mesures à prendre et de nouvelles arrestations seraient imminentes.

Michel le père eût encore la force de gagner un petit bâtiment construit en pierre et en cailloutis, éléments qui le préservaient des flammes, et où venaient de se réfugier le pasteur Massin et sa fille tandis que les autres Stéphanois non blessés cherchaient à gagner la forêt par quelque autre endroit.

Mais sitôt qu'il fut dans le petit édifice, qui était une clouterie, où il y avait des baguettes de fer et une forge, le pauvre Michel s'affaissa aux pieds de sa chère Jeanne.

Celle-ci ne faisait plus aucune attention à lui et au pasteur son père. Elle paraissait folle, ses yeux hagards regardaient sans voir. Par instinct seulement, elle pressait contre son sein le petit Marcel.

L'horreur de cette nuit épouvantable, les coups de feu, les sauvages clameurs des soldats royaux, l'incendie, les gémissements des blessés, le râle des mourants, les cris de la foule, des femmes et des enfants, cherchant, éperdus, une issue au milieu des flammes et du cercle de lances qui les entourait ; tout cet effroyable tableau avait bouleversé l'esprit de la malheureuse fille du pasteur.

Massin, assis sur un banc de bois, l'épée à ses côtés, avait réussi à arrêter le sang qui coulait de sa blessure, au moyen de son mouchoir et de son grand rabat.

Il songea alors à secourir l'infortuné père, son enfant d'adoption. Avec la mante de Jeanne, il se mit en devoir de panser ses blessures.

Pendant ce temps, presque tous ceux des habitants de Pailhat, qui n'avaient pu trouver un refuge contre les flammes, dans les rares maisons de pierre pareilles à la clouterie où était le pas-

— D'après le *Petit Journal*, les agents des brigades de recherches, auraient reçu l'ordre de s'informer de la demeure exacte des individus soupçonnés, et de suivre ceux-ci afin de connaître leurs relations. La police ne veut pas faire chou-blanc et aller, comme le cas s'est produit aux dernières perquisitions, à des adresses où l'homme soupçonné n'habitait plus depuis longtemps.

— Le *Petit Parisien* affirme que neuf arrestations nouvelles auraient été opérées hier au soir à St-Denis. Les anarchistes arrêtés avaient été signalés à la police comme ayant des rapports constants avec les frères Mathieu qui ont, en maintes occasions, prêté assistance à Ravachol.

— A propos des frères Mathieu, le *Journal des Débats* déclare inexacte la nouvelle donnée hier par les journaux, de l'arrestation d'Emile ; le Mathieu arrêté serait un charbonnier poursuivi pour escroquerie.

— L'*Echo de Paris* et le *Matin*, racontent que M. Thévenet, ancien ministre de la justice, demeurant 35, rue Godot-de-Mauroy, a reçu hier une lettre de menaces.

— La nuit dernière, l'inscription suivante a été relevée sur une maison de la rue Rennequin, aux Ternès : « Cette maison sautera incessamment par la dynamite. — Un anarchiste. » La maison dont il s'agit est occupée par de nombreux locataires, parmi lesquels figurent plusieurs fonctionnaires, notamment un sous-chef de bureau de la préfecture de police, deux secrétaires du commissariat et un sous-brigadier des gradés de la paix.

— Le *Figaro* prétend que le conseiller Benoit a reçu congé du propriétaire du boulevard St-Germain. Le même journal assure que M. Bulot, substitut du procureur général à Paris, était, il y a une dizaine d'années, substitut du procureur de la République à St-Etienne, et qu'en cette qualité il eut à s'occuper des révolutionnaires stéphanois.

— Le *Figaro* a interviewé deux anarchistes de marque. De leurs déclarations, il semble résulter que les explosions sont le fait d'anarchistes isolés qui appliquent à leur façon les doctrines exposées dans leurs assemblées, sans aucun plan arrêté ou combiné en commun. Ils se déclarent, d'autre part, enchantés de la terreur causée aux bourgeois par ces explosions, qu'elles soient ou non le fait d'anarchistes.

— L'*Eclair* a également interviewé quelques compagnons anarchistes. Ces derniers reconnaissent que les attentats doivent être attribués à une vengeance personnelle, exercée contre M.

leur, tombaient entre les mains des carabins et des stradiots.

Implorant en vain la merci des ligueurs, ils furent impitoyablement massacrés. Un très petit nombre d'entre eux put seulement gagner les forêts voisines.

Ce ne fut que lorsqu'il n'entendit plus de cris ni de lamentations dans Pailhat et qu'il crut que tout avait péri dans les flammes ou sous le fer de ses soldats que le commandant fit sonner la trompette pour rallier ses gens.

Vingt minutes après, la troupe des royaux, diminuée d'une cinquantaine de siens, parmi lesquels le gros Gargantua, reprenait la route d'Amber et de Brioude, pour aller annoncer à Monsieur, frère du roi, que la cause de la foi avait triomphé, et que le temple de Pailhat n'existait plus.

Vers le même moment, une petite troupe, d'une composition différente arrivait au trot par la gorge des montagnes, sur la route du Forez.

Ces nouveaux cavaliers étaient au nombre de vingt environ, la plupart bien montés et bien fournis d'armure, comme la prudence l'exigeait chez des seigneurs en temps de guerre ; le reste paraissait être des écuyers et des domestiques.

Deux ou trois, parmi les seigneurs, étaient plus ou moins brillamment costumés et portaient sur le casque comme sur la cuirasse polie la croix des catholiques.

Les autres, au contraire, n'avaient que des armes grises sans ornements, de grands collets de peau et des chausses de fatigue.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 11

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

IV

MASSACRE ET INCENDIE

Les catholiques mirent alors l'arquebuse sur l'épaule, la hallebarde en arrêt, et attendirent ainsi que le feu se déclarât.

Favorisée par un vent violent, la flamme courut sur les toits de chaume.

En face de cet ennemi nouveau, les protestants obéirent à l'instinct de la conservation individuelle : la lutte cessa avec les hommes pour commencer avec le feu.

Massin eut beau vouloir retenir autour de lui les combattants.

Les Auvergnats n'entendaient rien : ils ne songeaient qu'à sauver leur bien. Ils coururent aux maisons, aux étables, avec leurs femmes.

Voyant qu'il ne restait auprès de lui que les gentilshommes Stéphanois, le monstre battit en retraite.

Alors l'arquebusade commença à la fois du bas et du haut.

A la leur des flammes du vaste brasier, les ligueurs ajustaient leurs victimes et les décimaient.

Celles qui voulaient s'enfuir étaient repoussées au milieu de Pailhat en feu par les cavaliers qui avaient contourné le bourg par la montagne.

Avec quelques Stéphanois, le pasteur Massin, brandissant son épée, et protégeant Jeanne et le petit Marcel, essaya bien de se frayer un passage, mais un coup d'arzagaye lui perça l'épaule.

Gros-Michel, avec une hallebarde pesante, dit d'être maniée par un Suisse d'Uri, fit merveille pendant cette retraite.

Il tint en échec une dizaine de cavaliers, jusqu'à ce que, atteint de quatre blessures, il rassemblât toutes ses forces pour saisir dans ses robustes bras une énorme poutre qui brûlait par un bout.

— Qué simple ! dit-il avec le plus grand sang-froid en la balançant un instant, comme eût fait un frondeur.

Puis il la lança sur les reîtres et les stradiots.

— *Der Teufel !* hurla une voix.

C'était le capitaine des reîtres qui vidait les arçons, frappé en pleine poitrine par le madrier.

— Dommage burdant ? murmura-t-il en roulant sur le sol. D'un coup de ma pistole ch'avre dué le stratiot. Et les pichoux gui... m'addendé là-haut !... Ah ! dut durne audur de moi... Che... che... m'en vas... *Der Teufel !*

Il perdit connaissance.

Parmi les autres cavaliers qui avaient fait le tour par la montagne, quatre étaient également tombés de cheval, atteints par la poutre enflammée. Le reste se retira.

Benoit et M. Bulot, qui siégeaient dans l'affaire des anarchistes de Clichy.

Paris, 30 mars.

Le bruit courait à deux heures qu'une nouvelle explosion venait d'avoir lieu rue Gay-Lussac; cette nouvelle était dénuée de tout fondement.

Il y a eu aussi, cette nuit, une alerte à l'Opéra. Vers trois heures et demie du matin une violente détonation se faisait entendre dans l'intérieur du théâtre. On n'a pu découvrir exactement la cause de cette détonation qu'on pense avoir été provoquée soit par l'eau soit par le gaz.

Plusieurs magistrats ont été, comme M. Benoit, également invités à déménager.

Nouvelles perquisitions

Les commissaires convoqués à la Préfecture de police ont reçu des instructions spéciales. On assure que des perquisitions et une cinquantaine d'arrestations vont être opérées.

Louise Michel

L'Éclair publie un interview avec Louise Michel, exprimant la croyance à l'intervention active d'agents provocateurs dans l'explosion de la dynamite, afin de pouvoir incarcérer tous les anarchistes avant le 1^{er} mai.

Anarchistes salariés

Plusieurs conseillers municipaux révolutionnaires croient que les anarchistes sont salariés par les réactionnaires.

Arrestation de Ravachol

Le redoutable Ravachol a été arrêté hier à midi et demi.

L'attention de plusieurs gardiens de la paix avait été attirée par un individu qui venait d'entrer dans un débit de vins d'un sieur Ségot, 30 boulevard Magenta, et dont le signalement correspondait exactement à celui qu'on a donné du sinistre bandit.

Il fut conduit sous bonne escorte au poste central de la mairie du dixième arrondissement.

Là il n'y eut plus de doute : l'inconnu offrait bien toutes les particularités et tous les signes pouvant aider à reconnaître Ravachol.

Il était vêtu d'une redingote noire, d'un gilet et d'un pantalon également noirs, d'un pardessus marron foncé.

Il était coiffé d'un chapeau haut de forme, portant à l'intérieur la marque :

« Ravel, 44, rue de Lyon, à Saint-Etienne. » (le nom de cette ville était à demi effacé).

Il avait la barbe fraîchement coupée.

Sur lui, il portait un revolver à percussion centrale, du calibre de 9 millimètres, chargé de ses six coups.

Il avait en outre sur lui six balles de rechange.

Dans le trajet du boulevard Magenta à la mairie, il avait tenté de s'évader, et on eut toutes les peines du monde à maîtriser son énergique résistance.

Il a refusé, jusqu'ici, de parler et de répondre à toutes les questions.

La fabrication de la Dynamite

Un rédacteur du Figaro est allé interroger M. Berthelot, sénateur, professeur au Collège de France, sur les dangers que présente la libre fabrication de la dynamite par l'industrie privée. Nous reproduisons les déclarations faites à notre confrère par l'éminent chimiste :

« L'Etat n'a pas seulement réglementé la production de la dynamite. Il en surveille la fabrication et le débit.

Il est cependant évident que les précautions prises jusqu'ici ne suffisent plus (le récent vol de Soisy-sous-Etiolles le prouve) et qu'il les faudra renforcer de garanties nouvelles.

Et ce qu'il faudra contrôler surtout, ajoute M. Berthelot, c'est l'emploi des cartouches au fond des mines et des carrières...

Ma conviction, en effet, est que la plus grande partie des munitions dont disposent les anarchistes vient de là. Des vols sont possibles. Il paraît que récemment plusieurs caisses de cartouches, expédiées de l'usine de Paulilles, ont été dérobées; à Soisy-sous-Etiolles, les anarchistes ont trouvé aussi de quoi s'armer pour quelque temps. Mais ce sont là des accidents qu'une surveillance plus étroite peut conjurer.

Ce qui est grave — et difficile à empêcher, le voici :

Les ingénieurs remettent aux mains des porions ou contremaîtres carriers les cartouches de dynamite dont ceux-ci ont besoin pour faire sauter un bloc de charbon, de roche ou de grès. Les cartouches sont distribuées aux ouvriers. Supposez qu'un ouvrier reçoive cinq cartouches et que trois suffisent à l'exécution du travail commandé... L'ouvrier reste en possession de deux cartouches.

Comment contrôler l'emploi de ces munitions ? on ne l'a pas pu jusqu'ici. Evidemment il en faudra trouver le moyen. Si on ne le trouve pas, on assurera aux anarchistes un moyen aussi simple pour eux que menaçant pour nous d'alimenter, de façon régulière, leurs arsenaux.

— Soit, admettons ce contrôle possible et la circulation des cartouches définitivement empêchée. Empêchez-vous que les anarchistes en fabriquent.

— D'une façon absolue, non. Pas plus que nous ne saurions empêcher l'industrie des faux-monnayeurs. Et cependant vous m'avouerez qu'en dépit des avantages qui y semblent attachés, cette industrie là n'est pas commune...

Pourquoi ? C'est, qu'elle exige de ceux qui s'y livrent une science et une application peu compatibles avec l'état des criminels...

L'industrie clandestine des explosifs est moins tentante encore. Outre que les débouchés en sont rares et médiocrement lucratifs, elle réclame de ceux qui s'y voudraient employer des connaissances beaucoup plus vastes qu'on ne le pense...

— Cependant le Manuel du parfait anarchiste.

— Le Manuel du parfait anarchiste est un recueil de niaiseries. Il indique, à la vérité, le moyen de disposer une cartouche le long d'un mur; mais il ne suffit point à former un chimiste, et il faut être je vous assure, un chimiste très formé... et très informé pour être capable de confectionner soi-même ce petit engin-là.

L'anarchiste trouvera dans le commerce la glycérine et l'acide nitrique qui sont la matière première de l'explosif, cela est vrai, et aussi le parchemin dont sa cartouche sera faite. Mais il n'y trouvera ni le détonateur ni le cordeau spécial qui la complète et dont la vente est aussi étroitement surveillée que celle des cartouches mêmes.

Supposez qu'il ait pu se procurer tout cela, il lui faudra en tirer parti, et ce n'est pas une mince affaire.

La fabrication de la nitroglycérine est une opération très délicate, que peu de spécialistes possèdent; le confectionnement du tube récepteur est difficile, l'ajustage du détonateur et du cordeau destiné à amener doucement l'étincelle jusqu'à la capsule exige des précautions infinies. Il y a là toute une technique très compliquée, et où la plus mince erreur de détail suffit à ruiner l'invention tout entière...

— En somme, vous ne pensez pas que nous courions d'aussi grands dangers qu'on l'a dit ?

— Je ne le crois pas. Les engins dont se servent à cette heure les anarchistes sont des engins ou dérobés à l'industrie ou achetés aux mineurs. Dans les deux cas, le mal est réparable; un surcroît énergique de surveillance et quelques prescriptions administratives de plus y suffiront.

Les mêmes accidents se sont produits en Angleterre, il y a plusieurs années. Quelques cartouches de dynamite ont éclaté, la police a pu s'emparer des honnêtes gens qui y mettaient le feu, et brusquement le pays est redevenu calme.

Il n'y a guère qu'en Russie où la dynamite soit redoutable; parce que, là, le parti nihiliste a ses ingénieurs et ses savants.

Chez nous les mœurs sont différentes, et quand nos jeunes étudiants ont appris assez de chimie pour savoir fabriquer une cartouche de dynamite... eh bien ! il est rare, très rare, je vous assure, qu'ils songent à aller mettre cette science-là au service des gens qui veulent faire sauter nos immeubles.

M. Berthelot accentuait cette conclusion d'un sourire mélancolique et railleur. Il y avait dans ce sourire-là de quoi rassurer un peu les Parisiens.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil municipal de Cahors

FABRIQUE DE CONSERVES DE VIANDE

Le Conseil municipal de Cahors, dans sa séance d'hier, a accepté, à l'unanimité, le cahier des charges imposé par le Ministre de la guerre.

D'après ce vote, la ville de Cahors s'est engagée à faire construire et à mettre gratuitement à la disposition de l'administration de la guerre une usine destinée à la fabrication des conserves de viande.

Pour la construction et la fourniture de l'outillage, la ville peut traiter avec une Société qui serait agréée par l'Etat.

L'usine devra pouvoir assurer la fabrication de dix mille quintaux métriques de conserves de viande par an (12,000 bœufs), en temps de paix, et de quarante mille quintaux métriques par an en cas de mobilisation.

Nous ne doutons pas qu'après ce généreux élan, la ville de Cahors n'obtienne gain de cause auprès de M. de Freycinet, ministre de la guerre, dont la sympathie est depuis longtemps acquise à la patrie de Gambetta.

Le Conseil donne un avis favorable à une demande de soutien de famille formulée par le jeune Fraysse, Julien.

La fabrique de conserves

Notre compatriote, M. Gustave Larroumet, directeur honoraire des Beaux-Arts, adresse la lettre suivante à la Fédération des Travailleurs de Cahors, en réponse à celle que cette société lui avait envoyée, relativement à la fabrique de conserves :

« Paris, 27 mars 1892.

» Messieurs et chers compatriotes,

» Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en me demandant d'appuyer la pétition que vous avez adressée au ministre de la guerre pour obtenir l'établissement à Cahors d'une fabrication de conserves de viande. J'ai vu, d'autre part la réponse que le ministre avait faite à une démarche de la municipalité de Cahors. Bien que, malheureusement, je n'ai guère de compétence et de crédit dans une question de ce genre, je serai très heureux de faire tout mon possible pour intéresser à un projet aussi utile, les hommes politiques avec lesquels je suis en relation et je vous prie d'agréer, mes chers compatriotes, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

» GUSTAVE LARROUMET. »

Au point de vue des recommandations, la Fédération des Travailleurs de Cahors n'a rien négligé, comme on le voit, pour faire aboutir son idée d'installer dans notre ville une fabrique de conserves de viande pour l'armée.

RAPPORT DE M. REY

SUR L'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE ET LA CRÉATION D'HOPITAUX-HOSPICES CANTONAUX

(Suite)

Si l'on met en regard le mouvement de la population urbaine, on se rendra encore mieux compte de l'abaissement rapide de la première par rapport à celle-ci.

Années.	Population urbaine.	Population rurale.
1851.....	25,52 0/0	74,48 0/0
1856.....	27,31 »	72,69 »
1861.....	28,86 »	71,14 »
1866.....	30,46 »	69,54 »
1872.....	31,12 »	68,88 »
1876.....	32,44 »	67,56 »
1881.....	34,80 »	65,20 »
1886.....	35,95 »	64,05 »

Dans l'espace de trente-cinq ans, la population des campagnes a donc diminué de 10 0/0; des trois quarts qu'elle représentait en 1851, elle ne représente plus aujourd'hui que les deux tiers de la population totale.

Les secours publics de toute nature qui les attendent dans les villes, sont pour beaucoup dans cette tendance de nos paysans à quitter le toit paternel. N'est-il pas à présumer que l'organisation de l'assistance médicale à la campagne ralentira ce mouvement des communes rurales vers les agglomérations urbaines, au grand profit de la puissance de la France et de la stabilité de nos institutions ?

IV. — La France républicaine ne saurait, du reste, demeurer plus longtemps en arrière des nations monarchiques qui nous entourent. L'assistance, non seulement à l'indigent valide, est obligatoire en Angleterre depuis bientôt trois siècles. Elle l'est aussi en Allemagne depuis 1870. « Tout indigent, dit la loi d'empire du 6 juin, doit recevoir un asile, les moyens de subsistance indispensables, le traitement et les soins nécessaires en cas de maladie et, en cas de décès, une sépulture décente. » Dans les autres pays, tels que la Belgique, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, le Danemark, la Suède et la Norvège, les provinces baltiques de la Russie, elle fonctionne, sinon partout pour l'indigent valide, du moins pour les malades privés de ressources. La France est à peu près la seule des puissances d'Europe qui ne possède aucun service général d'assistance, même pour ses indigents hors d'état de gagner leur vie. Si dans les grandes villes, l'organisation des secours ne laisse guère à désirer, nous avons vu que, dans plus de la moitié de nos campagnes, elle est ou défectueuse ou complètement absente, et c'est à faire disparaître cette lacune si regrettable que les pouvoirs publics doivent travailler sans retard.

Organisation de l'assistance médicale

I. — A quelque point de vue que l'on se place, la nécessité d'organiser l'assistance médicale aux indigents sur notre territoire apparaît urgente, incontestable. La question qui se pose maintenant est donc de savoir quels sont les meilleurs moyens de la mettre en pratique.

L'étude de ce qui s'est passé depuis un siècle nous a montré que le régime de la liberté avait été impuissant à résoudre le problème. Il ne serait pas plus heureux à l'avenir; l'expérience est là pour le prouver. Le premier moyen à employer sera donc de recourir à l'obligation. C'est parce qu'on n'a pas inscrit ce principe dans nos lois et surtout parce qu'on ne l'a pas établi sur des bases financières solides, que les prescriptions de la loi du 24 vendémiaire an II et les facultés

créées par la loi du 7 août 1851 sont restées lettre morte.

Nous n'ignorons pas que le principe d'obligation soulève chez beaucoup d'esprits des répuugnances presque invincibles. Le socialisme d'Etat apparaît aussitôt à leurs yeux comme un spectre menaçant : on craint que l'obligation d'assister n'entraîne nécessairement le droit à l'assistance et l'on voit par la pensée tous les indigents, forts de ce droit, revendiquer à tout instant les secours qui leur sont dus, perdre le goût du travail et l'esprit d'initiative, et s'abandonner à la paresse, à l'imprévoyance et à la mendicité. L'assistance aurait pour résultat de perpétuer et d'augmenter les maux qu'elle se propose de faire disparaître, et de créer une catégorie de pauvres dont la profession ne serait plus de travailler, mais de mendier.

Toutes ces accusations viennent de ce que l'on confond les deux genres d'assistance, celle donnée par les particuliers et celle pratiquée par les institutions publiques, et que l'on ne fait pas entre elles une distinction absolument nécessaire. C'est à la charité privée et individuelle, qui n'a pas les moyens de se rendre compte de la situation de l'assisté, qui s'exerce souvent sans discernement, que peuvent être adressés, dans une certaine mesure, les reproches formulés par les adversaires de la charité légale. Ce sont les aumônes distribuées dans la rue, devant les maisons ou les convents, sous le porche des églises, qui ont les inconvénients dont on parle. La bienfaisance publique, au contraire, qui n'agit qu'à bon escient, qui n'inscrit sur ses listes, après enquête sérieuse, que les personnes réellement dans le besoin, qui est sage, prudente, économe des deniers dont elle a la charge, ne mérite aucun de ces reproches. Cela est si vrai que, dans plusieurs circonstances, on l'a substituée avec succès à la bienfaisance privée pour remédier à ses défauts. Ainsi en 1647, les habitants de Beauvais, ayant pris la résolution de ne plus distribuer directement des aumônes, mais d'en charger un bureau de charité dont le premier soin fut d'écarter les faux indigents, on vit aussitôt disparaître la mendicité dans ses murs. Ce procédé a été souvent appliqué depuis et partout il a donné les mêmes résultats. En 1855, un préfet de la Nièvre, M. de Magniot, frappé de l'extension considérable de la mendicité dans ce département, résolut d'y mettre fin. Il demanda à la population de donner, en souscriptions, la moitié ou le quart seulement de la valeur qu'elle consacrait aux aumônes, et le produit en fut méthodiquement distribué aux véritables indigents de chaque commune par des commissions spéciales. Non seulement on obtint ainsi la disparition des 4,222 mendiants qui infestaient les villes et les campagnes, mais encore on réalisa sur le montant des souscriptions des économies importantes qui permirent de constituer pour les pauvres des rentes perpétuelles.

L'assistance publique n'étant que l'application du même système à toute la nation, ne peut avoir que les mêmes avantages. Consultons, du reste, les statistiques : nous verrons que, dans les pays de charité légale le nombre des indigents est moins élevé qu'en France. En Angleterre, on ne compte que 28 indigents sur 1,000 habitants; en Allemagne, 33, tandis qu'en France la proportion est de 64.

Si la bienfaisance légale qui s'adresse aux indigents valides n'a pas les inconvénients dont on l'accuse, à plus forte raison ne peut-on incriminer l'assistance réduite aux malades sans ressources. L'homme valide, poussé par le vice et la paresse, simule parfois la misère pour obtenir des secours et trouve plus commode de demander à l'aumône qu'au travail les moyens de vivre; mais il n'est pas à craindre qu'on simule la maladie ou qu'on se rende volontairement malade pour le seul plaisir d'être soigné gratuitement. Il n'y a donc aucune raison sérieuse de reculer devant le principe d'obligation, du moment surtout qu'il est démontré que sans lui il est impossible d'organiser l'assistance médicale dans les campagnes.

Au surplus, ce principe est déjà inscrit dans nos lois en ce qui concerne les aliénés et les enfants assistés, et il n'a pas eu les inconvénients que redoutent ses adversaires. C'est que les situations auxquelles il est appelé à porter remède sont indépendantes de la volonté humaine, en quelque sorte fatales et ne sauraient, par suite, donner lieu à des abus. Or, n'en est-il pas de même des malades et les conséquences de l'obligation appliquées à leur traitement peuvent-elles être plus dangereuses ?

Le principe d'obligation n'a ouvert à ceux qui en profitent aucun droit à l'assistance. Il existe pour les communes et les départements à l'égard de l'Etat qui peut les imposer d'office, mais nullement envers les particuliers qui n'ont aucun droit légal d'exiger des secours.

II. — L'obligation légale des soins médicaux étant ainsi reconnue indispensable, à qui doit-elle incomber ? Sera-ce à l'Etat, au département ou à la commune.

L'assistance par l'Etat, est peut-être théoriquement le meilleur système, celui qui satisfait le mieux les idées de justice et de solidarité so-

ciales. En mettant à la charge de la nation les frais de l'assistance, il les répartit sur tous ses membres proportionnellement à leurs ressources et fait ainsi secourir les pauvres par les riches. Mais dans la pratique il a de nombreux inconvénients, et prête à beaucoup d'abus. Les pouvoirs locaux, ne participant pas directement aux dépenses du service, sont enclins à les augmenter outre mesure et à gaspiller les fonds de l'Etat. Le pouvoir central, de son côté est trop loin pour contrôler et surveiller l'application de la loi et ne peut prévenir les désordres. Enfin, ce système aurait le défaut d'augmenter encore les fonctions de l'Etat, déjà si nombreuses et si complexes, et de multiplier l'armée toujours croissante des fonctionnaires.

(A suivre.)

Nos sénateurs

MM. de Verninac et Béral viennent d'être désignés par leurs bureaux, pour faire partie de la commission des finances du Sénat.
M. de Verninac a été nommé secrétaire.

Les Syndicats professionnels

Les Maires vont être invités à confier les travaux des communes aux syndicats professionnels offrant des garanties.

Conseil général

Le Conseil général du Lot se réunira le 25 avril prochain pour sa session extraordinaire d'avril.

Ligue Républicaine du Lot

MM. les membres du Comité de la commune de Cahors sont convoqués pour dimanche, 3 avril, à 4 heures 1/2 du soir, dans une salle de la mairie.

Voici la composition de ces comités :

Canton nord. — Bureau : MM. Relhié, Talou, Delpech et Mazières.

MM. Relhié, Talou, Mazières, Delpech, Bouyssou, Clary, Gagnayre, Brassac, Lebœuf, Olié-Beauregard, Delpérier, Lacroix (St-Henri), Vincens, Alazard (Lacapelle), Girma, Bris fils.

Canton sud. — Bureau : MM. Costes, Delport, Bousquet, Daynard et Parazines.

MM. Costes, Delport, Bousquet, Combarieu, Parazines, Delfour, Labro, Daynard, Bergon, Rouffl, Dissès, Périès, Besse, Miquel, Combelles, Pezet, Agié, Ibert, Soulié.

Clôture des listes électorales

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le 31 mars qu'a lieu la clôture définitive des listes électorales.

Lycée Gambetta

M. Souquet, officier de l'Instruction publique, proviseur du lycée Sadiki à Tunis, est nommé proviseur du lycée de Cahors, en remplacement de M. Garrigues, nommé à la Rochelle.

Le 17^e corps

Décidément, notre corps d'armée est privilégié. Voici, en effet, la dépêche que nous avons reçue hier matin :

« Paris, 30 mars, matin.

» M. de Freycinet a décidé que le 17^e corps, » au lieu d'exécuter des manœuvres d'automne, » expérimentera, après Pâques, des manœuvres » avec cadres. »

Instruction primaire

Nous enregistrons avec plaisir que le traitement de nos deux inspecteurs primaires, MM. Triaire et Delpech, vient d'être augmenté, conformément à la loi des finances du 26 janvier 1892.

Par arrêté ministériel, en date du 22 mars 1892, Mme Lafon, institutrice titulaire, chargée de la direction de l'école facultative de Padirac, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} avril.

Instruction secondaire

Les candidats aux bourses dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles sont informés que les épreuves écrites commenceront à Cahors : pour les garçons, le 7 avril, à huit heures et demie du matin, au lycée Gambetta ; pour les jeunes filles, le 11 avril, à huit heures et demie du matin, au collège de jeunes filles.

Avis aux entrepreneurs

MM. les entrepreneurs et fournisseurs ayant à faire régler des dépenses relatives à l'exercice 1891, s'appliquant à l'Etat, au département ou aux communes, sont prévenus qu'en raison de la clôture de l'exercice 1891, il n'ont que jusqu'au 31 mars 1892, pour produire les mémoires ou factures afférents à ces dépenses.

Revue de gendarmerie

Mercredi matin, nos braves gendarmes ont passé leur première revue dans leur nouveau casernement.

C'est M. Noé, commandant, qui a passé l'inspection.

Cette revue n'est que le préliminaire de celle qui sera passée, le mercredi, 13 avril, au matin,

par M. le lieutenant-colonel Roussange, chef de la 17^e légion bis, en résidence à Agen.

Distinction honorifique

Une mention honorable a été accordée à M. Second, employé des chemins de fer, qui, étant homme d'équipe à la gare de Cahors, avait sauvé un militaire sur le point d'être écrasé par un train.

Veloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu samedi, 2 avril, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la société (Café Tivoli).

Ordre du jour :

- 1^o Admission de nouveaux membres.
- 2^o Présentation des comptes trimestriels.
- 3^o Rapports des diverses commissions.
- 4^o Organisation des fêtes du 24 avril.
- 5^o Questions diverses.
- 6^o Paiement des cotisations.

Mort subite

Le sieur Galaret, âgé de 86 ans, quittait Cahors mardi vers une heure, et malgré le mauvais temps, s'acheminait sur la route de Toulouse.

On l'a trouvé, mercredi matin, mort au bout de la côte de l'Hospitalet.

La neige à Cahors

Après une série de beaux jours et une chaleur qui avait donné aux bourgeois beaucoup trop d'élan, le froid et la neige sont revenus.

Presque toute la journée de mardi et dans la nuit, la neige n'a cessé de tomber.

Ce matin, le beau temps paraît vouloir revenir.

Bœufs échappés

Lundi soir vers 4 heures, deux bœufs se sont échappés de la gare des marchandises. Ils ont traversé les voies du chemin de fer, brisé les clôtures du jardin de M. Mallet, chef de dépôt, et se sont dirigés vers la ville par l'avenue de la Gare.

L'agent de police Terrié, et le gendarme Valade aidés par d'autres personnes, sont parvenus à les faire entrer dans la cour de la gare.

L'agent de police Terrié a pu en saisir un par les cornes et l'attacher ; mais aussitôt, le bœuf furieux brisait les liens qui le retenaient. Terrié a été assez heureux pour le saisir une deuxième fois et le maîtriser.

Le nommé Coulon, limonadier, avenue de la Gare, s'est emparé de l'autre bœuf au moyen d'un lazzo.

Le nommé Verrail, chef d'équipe à la gare, et le nommé Cubaynes, employé à l'équipe du télégraphe, ont contribué à ce résultat heureux qui a eu pour effet de prévenir de nombreux accidents.

Nos félicitations à ces courageux citoyens.

TRIBUNE PUBLIQUE

On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

Afin que votre compte-rendu de la réunion des membres des bureaux de la Ligue Républicaine tenue aujourd'hui mentionne exactement le motif de mon absence, j'ai l'honneur de vous informer de ma démission.

Ma profession prend mon temps et j'ai renoncé à la politique militante depuis la disparition d'un personnage de combativité agressive exceptionnelle qui, pour des griefs personnels, purement imaginaires, était devenu mon ennemi intime.

Cette abstention m'est douce et bonne et pour m'en écarter à l'avenir, il faudrait la nécessité peu probable d'un devoir impérieux.

Je n'en demeurerai pas moins républicain catholique indépendant, dévoué de toute mon âme aux principes de justice, de charité, de liberté, qui devraient régir la société humaine et que l'avenir fera triompher, peut-être, en dépit de la tourbe de politiciens de tous bords, irréductible non dans les convictions mais dans les convoitises.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

J. FOURNIÉ.

Cahors, 29 mars 1892.

PETITE CORRESPONDANCE

❑ Quint... — Impossible arranger affaire.

❑ Meu... — Devez avoir reçu mandat. Brochures prêtes, faites-les prendre.

❑ Bén... — Votre requête a été soumise au Conseil municipal. La délibération qui a dû intervenir n'est pas encore parvenue. On va rappeler. Tiendrons au courant.

❑ Garrigues. — Les abonnements se paient d'avance. Veuillez envoyer.

Tentatives de déraillement

Nous avons annoncé, dit le *Sarlatais*, que deux tentatives de déraillement s'étaient produites la semaine dernière, sur la ligne de Sarlat (Dordogne) au Buisson, à environ deux kilomètres de la gare de Sarlat.

L'enquête à laquelle s'étaient livrés les magistrats pour découvrir les coupables n'avait pas encore abouti, lorsque, vendredi dernier, une nouvelle tentative fut commise, entre 2 h. 30 et 4 h. 50 du soir, à 100 mètres de l'endroit où avait été constatée la première.

Le poseur-garde Paul Aussel avait trouvé, en effet, en faisant sa tournée, quelques minutes avant le passage d'un train, une pierre pesant environ 30 kilos.

M. le commissaire pensant que les coupables pourraient bien être quelques terribles polissons faisant le mal par pure gaminerie, et ses soupçons s'étant portés sur les nommés S..., âgé de 19 ans, et M..., âgé de 17 ans, qui, appelés à comparaître devant M. le juge d'instruction, ont formellement nié être les auteurs de la tentative. Interrogés sur l'emploi de leur temps dans l'après-midi de vendredi, les deux jeunes gens, auraient fourni des réponses contradictoires peu faites pour dissiper les présomptions de culpabilité qui pèsent tout au moins sur l'un d'eux.

A la suite de ce premier interrogatoire, le jeune S... a été mis en état d'arrestation.

Est-on réellement sur la bonne piste ? Nous ne tarderons pas, espérons-le, à être édifiés sur ce point.

Les valeurs impayées

L'*Officiel* publie un décret relatif aux valeurs impayées à l'encaissement par la poste. Toute valeur d'origine française, présentée à l'encaissement à partir du 1^{er} avril 1892 et qui pour une cause quelconque, n'aura pas été recouvrée, sera passible d'une taxe fixe de 10 centimes. Cette taxe sera prélevée, lorsque ce sera possible, sur le montant des valeurs recouvrées faisant partie du même bordereau de recouvrement sur les valeurs impayées.

Lorsque ce prélèvement ne pourra être opéré, soit qu'aucune valeur n'ait été recouvrée, soit que la totalité des taxes à percevoir dépasse le montant des sommes encaissées, le règlement de compte et les valeurs impayées ne seront remis à l'expéditeur qu'après paiement intégral de la taxe. Dans l'un et dans l'autre cas le montant de la taxe sera constaté au moyen de chiffres taxés.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

LE NOYER

Les gros revenus en noix que le père Serres laissera à sa famille, fait désirer à nos élèves, apprendre tout ce qui se rapporte à la culture du noyer.

Pour leur plaire, nous venons de faire une promenade à ce sujet dont voici le récit :

Le 15 octobre, à 10 heures, nous nous mettons en route. Les premiers noyers qui se trouvent sur notre passage attirent toute notre attention. Ce sont de beaux et grands arbres de la meilleure espèce ; on voit qu'ils ont été dirigés par une main habile, aussi produisent-ils abondamment des noix grosses et luisantes.

Nous sommes à l'entrée du vallon. Nous descendons toujours, et de nouveaux noyers chargés de fruits se trouvent encore le long de notre chemin ; les noix sont peut-être moins belles que les premières, mais en revanche, elles sont plus nombreuses : les noyers qui les portent plient sous le poids. Nous le faisons remarquer aux enfants qui admirent leur beauté et pensent à ceux qui les ont plantés.

A mesure que nous descendons, la vallée devient plus profonde et les arbres plus gros. Maintenant ce sont de vrais géants, au tronc énorme et parfois éventré. Quelques-uns semblent étaler leurs blessures à nos yeux comme pour nous rappeler les luttes gigantesques qu'ils ont eu à soutenir, à travers les siècles, contre la rigueur des frimas.

Un de ces colosses, le plus éprouvé et le plus vieux, nous fournit l'occasion d'une halte et d'une digression sur les ravages qu'occasionnent de loin en loin, les années connues sous le nom de l'année du froid, et dont 1830 nous a laissés le dernier souvenir.

Après quelques mots curieusement écoutés par nos élèves sur ces arbres près de quatre fois séculaires, nous les conduisons auprès d'un autre géant, moins vieux sans doute, mais aussi gros et mieux conservé. Ses grands bras s'étendent à droite et à gauche et sa cime rivalise avec celle des chênes rabougris qui couvrent le sommet

des deux coteaux qui bordent le vallon.

« C'est là que nous allons voir de belles noix et en quantité », s'écrièrent les enfants.

— Attendez et vous verrez bientôt si votre espérance n'est pas déçue. Mais nous achevons à peine de parler que leur œil pénétrant avait déjà constaté que les fruits étaient bien rares sur l'arbre, et leur surprise fut entière quand ils virent qu'il n'en était pas tombé. « C'est une malédiction », s'écrie l'un d'eux, presque irrité. « Je ne l'aurais pas laissé venir si vieux ! » dit un autre. Nous laissons leurs réflexions s'entrecroiser, sans les interrompre, réservant les nôtres pour plus tard. Nous avançons toujours, les mêmes arbres se succèdent, quelques-uns chargés de fruits, s'alternent avec d'autres, presque entièrement stériles, mais ces derniers sont beaucoup plus nombreux à mesure que nous nous éloignons. Cette particularité n'échappe pas à nos élèves qui se font d'eux-mêmes l'observation.

Ils remarquent aussi que les arbres les plus anciens sont en général les plus défectueux, aussi bien sous le rapport de la structure que par la qualité des fruits.

Mais déjà notre course est assez longue, et une verte pelouse, étalée sur une pente légère au pied du coteau, nous invite au repos. Nous en profitons pour une dernière halte et pour faire causer nos jeunes babillards.

— Voyons, mes enfants, vous allez me dire chacun à votre tour, ce que vous pensez de ces arbres que nous venons de voir. Julien, toi qui as toujours envie de parler.

— Monsieur, je ne sais si ce que je vais vous dire en est la cause ; mais, il y a trois ou quatre ans, mon père monta sur un des nôtres, il coupa toutes les branches qui poussaient dans l'intérieur de la tête du noyer ; enfin il l'émonda, et je remarquai l'année d'après une grande quantité de noix sur cet arbre, tandis que l'autre, à côté, n'en avait pas plus que d'habitude.

— Tu vois bien que ton père eût une bonne idée de couper ces branches ?

Henri. — Cette année, le mien fit bien mieux : il prit une échelle et suivit un à un tous les noyers, à l'exception pourtant des plus vieux ; il disait qu'il les greffait pour avoir plus de noix, mais ce n'est probablement pas le seul moyen d'en récolter, car certainement quelqu'un plus y aurait songé avant lui, et il y a longtemps qu'on aurait greffé ces vieux noyers qui ne portaient aucune noix.

Tous ensemble de répondre : S'il ne fallait qu'émonder les arbres et les greffer pour avoir une bonne récolte, tout le monde en aurait, tu n'as pas trouvé le secret, pauvre Henri.

Henri. — Mais peut-être qu'on ne le savait pas faire autrefois, et encore aujourd'hui tout le monde ne sait pas greffer ; la preuve, c'est que nos voisins viennent prendre mon père pour leur faire ce travail.

— Eh bien mes amis, Henri a raison. Le greffage est le seul moyen possible de faire produire en quantité et en qualité les noyers encore rebelles. Il y a deux opérations à faire pour cela et vous les avez nommées : greffer avant de transplanter ou bien faire comme le père d'Henri, greffer après que l'arbre a bien pris (1).

(1) Le noyer greffé trop jeune se charge immédiatement de fruits qui arrête sa croissance, si on n'a soin de l'en débarrasser.

(A suivre.)

J. MEULET, Institutateur public à Carluet.

BULLETIN FINANCIER

du 30 Mars 1892

Le marché a repris toute sa fermeté et on pourrait peut-être espérer un mouvement durable si d'une part il y avait un peu plus d'activité dans les affaires, et si d'autre part nous n'étions pas à la veille de la liquidation.

Les vendeurs de lundi sont obligés de se racheter. Le 3 0/0 est à 96,57 1/2, le nouveau à 96,40.

Les cours des actions de nos grandes sociétés de crédit sont en voie d'amélioration, mais il faut attendre une reprise sérieuse d'affaires pour que la plus value devienne sensible. Le Foncier est à 1200 la Banque de Paris s'avance à 610 et le crédit Lyonnais à 752,50.

Le Suez reprend ses plus hauts cours.

Hausse très sensible sur les fonds étrangers. L'Italien qui finissait hier à 87,25 est à 87,80. L'Extérieure est beaucoup mieux tenue à 59 3/8. Notons la reprise des actions et obligations espagnoles. Les valeurs ottomanes montent sensiblement.

En Banque, les Souffres Romains subissent une légère réaction par suite de réalisations de bénéfices. L'exploitation donne d'excellents résultats.

La Morena s'avance à 115.

L'obligation de Porto-Rico remonte à 165. Les recettes du chemin de fer sont en progression toutes les semaines.

L'action des Phosphates de France est demandée à 562,50.

Aux approches du printemps, il se produit fréquemment dans la santé des enfants des altérations sérieuses qui se manifestent par l'engorgement des glandes du cou, par des éruptions à la tête et au visage ; le teint devient pâle et languissant, l'enfant perd l'appétit et sa vivacité, c'est alors qu'il faut recourir au SIROP DE RAIFORT IODÉ DE GRIMAULT ET C^{ie} qui, outre les principes du sirop antiscorbutique, renferme l'iode tel qu'il se trouve naturellement dans le cresson.

Mauvaise économie. — L'économie est certes une belle chose, mais vous avouerez que cette qualité ne doit pas s'exercer sur les médicaments. Evidemment, tout enrhumé est libre de se soigner avec des capsules de goudron bon marché, au risque de ne pas éprouver de soulagement. Mais nous ne comprenons pas que, pour économiser quelques sous, on préfère un produit renfermant du goudron plus ou moins pur aux véritables capsules Guyot blanches. Exiger sur chaque flacon l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

SOLÉRIEUX (Drôme)

Ma domestique atteinte depuis plus d'un an d'une surdité de l'oreille droite, a été guérie par les bienfaisantes PILULES GICQUEL. Depuis fort longtemps, un rhumatisme la faisait beaucoup souffrir, et elle croit avec raison que ces PILULES lui ont sauvé la vie. Elle remarque aussi que ces bonnes PILULES GICQUEL la préservent des rhumes et de toutes sortes de malaises. Signé : BONNARD, curé de Solérieux.

POUR FORTIFIÉ

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine et de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le Cachout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier à Paris. — (Se défier des Contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

PAPIER WLINSI. Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'APPAUVRISSEMENT ou l'ALTÉRATION du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

Les CIGARETTES INDIENNES de GRIMAULT et Cie sont le remède le plus efficace connu contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie et le catarrhe chronique. Chaque cigarette porte la signature Grimault et Cie.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE Sirop Laroze D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Un prélat bien connu, qui donnait ses audiences après son déjeuner, avait dû les suspendre à cause de la lenteur de ses digestions qui lui donnaient de la somnolence et rendaient difficiles la pensée et la parole. Préoccupé de cet état, son médecin lui conseilla l'usage des Perles de Pépérine de Chapoteau après les repas ; l'effet fut merveilleux : immédiatement l'intelligence reprit toute son activité ; il put donner ses audiences sans fatigue et ses instructions avec la clarté remarquable qui lui est familière.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

So rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1620^e livraison (26 mars 1892). — A travers l'Arménie russe, Karabagh. — Vallée de l'Araxe. — Massif de l'Ararat, par M^{me} B. Chantre, officier d'académie (1890). — Texte et dessins inédits. — Tous les dessins dont la source n'est pas indiquée ont été faits d'après les photographies exécutées par M. Chantre. — Il gravures de Taylor, A. Paris, Myrbach, D. Lancelot, Barbotin, Courboin, Rousseau et de Bondier.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1008^e livraison (26 mars 1892). — Texte : Le secret de la Grève, par M^{me} de Nanteuil. — Mathématiques pour rire, par Pythagore. — Tante Eléonore, par M^{me} J. Colomb. — Fléau contre Fléau. — Le dernier tour de l'enchantement Merlin, par M^{me} Jeanne Schultz. — Sensibilité du goût, par P. de Mériel. — Les signaux judiciaires, par E. Duhoussat. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Barbant, Busson, E. Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESEBEUR

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'énergie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8^o Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.



VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles de 1891

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

A VIRE, PAR PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENT DE PARAITRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)

HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892

PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

Table with columns for VIGNES AMÉRICAINES and PLANTS FRANÇAIS, listing various grape varieties and their prices per centimeter or meter.

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo Pince Alliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilogrammes. NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors

PROFITS de 5 à 10% assurés sans risques MOYEN DE RÉALISER BÉNÉFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis. COCHRANE and SONS, Stockbrokers 13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES Maison fondée en 1887, ayant clientèle dans toute l'Europe

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

LE COURRIER DES MODES PARISIENNES 12 pages - 15 centimes plus complet que les journaux à 25 cent. publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale. M^{me} le D^r BERTILLON. Etude. QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires. ABONNEMENTS D'ESSAI Pour 3 mois (156 pages), le journal simple : 2^{fr} 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5^{fr}. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs : IMANS & C^{ie} 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

BIBLIOTHÈQUE UTILE

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE

(107 VOLUMES PARUS)

Chaque volume de 492 pages, broché, 60 centimes; en élégant cartonnage anglais, 1 fr. (Franco contre timbres ou mandat-poste)

- SCIENCE APPLIQUÉE: Brothier, Causeries sur la mécanique; D^r Turck, Médecine populaire; D^r Broquier, La Médecine des accidents; D^r L. Monin, Les Maladies épidémiques, hygiène et prévention (avec gravures); D^r Cuvy, Hygiène générale; Durou, Petit Dictionnaire des falsifications et moyens pour les reconnaître; GASTINEAU, Le Génie de la science et de l'industrie. ENSEIGNEMENT - ÉCONOMIE DOMESTIQUE: HERBERT SPENCER, De l'Éducation; BERTILLON, La Statistique humaine de la France; HATIN, Le Journal; COMBON, De l'Enseignement professionnel; CRISTAL, Les Désastres du travail; H. LENEVEUX, Le Budget du foyer; H. LENEVEUX, Le Budget municipal; H. LENEVEUX, Histoire du travail manuel en France; L. FIGUAT, L'Art et les Artistes en France. SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES: ALBERT LÉVY, Histoire de l'air (avec gravures); BROTHIER, Histoire de la terre; SAMSON, Principaux faits de la chimie; E. MAINGOLLE, Les Phénomènes de la mer; ZABOROWSKI, L'Homme préhistorique; ZABOROWSKI, Les grands Singes; ZABOROWSKI, Les migrations des animaux et le grand voyageur; ZABOROWSKI, Les Mondes disparus (avec grav.). GÉOGRAPHIE: H. BLÉRY, Torrens, Fleuves et canaux de la France; H. BLÉRY, Les Colonies anglaises; JOUAN, Les Îles du Pacifique (avec 1 carte); GIRARD DE RIALLE, Peuples de l'Afrique et de l'Amérique; GIRARD DE RIALLE, Peuples de l'Asie et de l'Europe. ASTRONOMIE: BOILLON, Les Entretiens de Fontenelle; P. SECHU, BRIOT, WOLF et DELAUNAY, Le Soleil et les Étoiles (avec gravures); ZÜRCHER et MARGOLLE, Les Phénomènes célestes. HISTOIRE DE FRANCE: BUCHER, Les Mérovingiens; BUCHER, Les Carolingiens; BASTIDE, Lutte religieuse des premiers siècles; BASTIDE, Les guerres de la Réforme; F. MORIN, La France au moyen âge; Fréd. LOCK, Jeanne d'Arc; E. PELLETAN, Décadence de la monarchie française; H. CARNOT, La Révolution française (2 volumes); P. GAFFAREL, La Défense nationale en 1792. HISTOIRE DES PAYS ÉTRANGERS: E. RAYMOND, L'Espagne et le Portugal; L. COLLAS, Histoire de l'empire Ottoman; Eug. DESPOIS, La Révolution d'Angleterre; CH. ROLLAND, Histoire de la maison d'Autriche. HISTOIRE ANCIENNE: L. COMBES, La Grèce ancienne; A. OTT, L'Asie occidentale et l'Égypte; A. OTT, L'Inde et la Chine. DROIT: MORIN, La Loi civile en France. PHILOSOPHIE: ENFANTIN, La Vie éternelle; Eug. NOËL, Voltaire et Rousseau; L. BROTHIER, Histoire populaire de la philosophie; Victor MEUNIER, La Philosophie zoologique; ZABOROWSKI, L'Origine du langage; PAULIAN, Physiologie de l'esprit (avec gravures); RENARD, L'Homme est-il libre?; ROBINET, La Philosophie positive.